

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 691

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39 QUATER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Ces missions »

les mots :

« Les missions confiées à Bpifrance par le présent VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.